

MAIRIE DE DELINCOURT

20 mai 2024

CONSULTATION PUBLIQUE

**OBJET : DEFINITION DE ZONES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
POUR L'ACCELERATION D'ENERGIE RENOUVELABLE**

Dans le cadre de l'application de la loi A.P.E.R. (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables), la Préfecture de l'Oise a demandé aux communes de déterminer les zones du territoire communal jugées préférentielles et prioritaires pour le développement d'énergies renouvelables.

Compte tenu des contraintes architecturales et environnementales de notre territoire, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 mai 2024, a décidé de privilégier les énergies issues de la Géothermie et des Pompes à chaleur aérothermique.

Il a été établi un projet de plan des zones d'accélération par type d'énergie pour l'ensemble du territoire communal.

Le dossier avec ses cartographies sont consultables en Mairie du 27 mai au 16 juin 2024.

Un cahier d'observation sera à votre disposition.

Les résultats de cette consultation feront l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et seront transmis à la Préfecture ainsi qu'à la Communauté de Commune du Vexin-Thelle.

Merci par avance de votre participation.

Le Maire, Edith MARTIN

